

# RESOLUTIONS ADOPTÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2015

## PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration et ceux du Commissaire aux Comptes, approuve le rapport d'activité dans toutes ses parties ainsi que les états financiers individuels de la société TELNET HOLDING de l'exercice clos au 31 décembre 2014 dégageant un bénéfice net de **4 632 733,073** Dinars.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité*

## DEUXIEME RESOLUTION

Après lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes, l'Assemblée Générale approuve les billets de trésorerie émis par la société TELNET HOLDING et le crédit mobilisable octroyé tels que autorisés par le conseil d'administration lors de ses réunions successives tenues courant l'exercice 2014.

L'Assemblée Générale approuve également le report des échéances des billets de trésorerie émis et souscrits par la société TELNET HOLDING tels que autorisés par le conseil d'administration lors de ses réunions successives tenues courant l'exercice 2014.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité*

## TROISIEME RESOLUTION

Après lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes, l'Assemblée Générale approuve les billets de trésorerie souscrits par la société TELNET HOLDING et émis par la société SYPHAX AIRLINES, ainsi que les opérations et conventions signalées dans ledit rapport conformément aux dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

Monsieur Mohamed FRIKHA n'a pas pris part au vote de la présente résolution pour les opérations liées avec la société SYPHAX AIRLINES.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité*

## QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion du groupe TELNET HOLDING et celui du Commissaire aux Comptes, approuve le rapport d'activité dans toutes ses parties ainsi que les états financiers consolidés du groupe au titre de l'exercice 2014 dégageant un bénéfice consolidé de **5 658 259,855** Dinars dont 131 545,618 Dinars revenant aux minoritaires.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité*

## CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne quitus entier et définitif aux Administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2014.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité*

## SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve purement et simplement la proposition du Conseil d'Administration concernant l'affectation du bénéfice de l'exercice 2014 s'élevant à **4 632 733,073** dinars, sous réserve des modifications statutaires relatives au fonds social prévues par l'assemblée générale extraordinaire à convoquer le même jour de l'assemblée générale ordinaire, comme suit :

<b>Résultat bénéficiaire 2014.....</b>	<b>4 632 733,073</b>
Reprise des résultats reportés antérieurs.....	753 953,561
Actualisation de la valeur des actions rachetées par la société pour elle-même	<1 061,660>
<b>Base de la réserve légale.....</b>	<b>5 385 624,974</b>
Réserve légale 5% .....	<269 281,249>
<b>Sommes distribuables .....</b>	<b>5 116 343,725</b>
Dotations pour le fonds social 2015.....	<150 000,000>
<b>Résultats reportés à nouveau .....</b>	<b>4 966 343,725</b>

Conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi des finances pour la gestion de l'année 2014, les résultats reportés provenant de l'exercice 2013 et antérieurs, s'élevant à **752 891,901** dinars, le compte spécial d'investissement de **70 000,000** dinars et la prime d'émission de **4 607 450,000** dinars ainsi que la réserve légale pour **747 594,418** dinars, sont hors champ d'application de la retenue à la source libératoire de 5% en cas de distribution ou d'incorporation au capital.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité*

#### **SEPTIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale décide d'allouer au Conseil d'Administration des jetons de présence pour la somme nette de cinquante-quatre mille (54.000) dinars au titre de l'exercice 2014 soit un montant brut de soixante-sept mille cinq cents (67.500) dinars.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité*

#### **HUITIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de ratifier la nomination de Monsieur Sami KHOUAJA en qualité de nouvel administrateur coopté par le conseil d'administration lors de sa réunion du 12 mars 2015.

Le mandat d'administrateur de Monsieur Sami KHOUAJA expirera à l'issue l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Monsieur Sami KHOUAJA déclare ne se trouver dans aucun cas d'incompatibilité, interdiction ou déchéance et déclare accepter son mandat d'administrateur.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité*

#### **NEUVIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de ratifier la nomination du Consortium Tuniso-Koweïtien de Développement « C.T.K.D » en qualité de nouvel administrateur coopté par le conseil d'administration lors de sa réunion du 20 mai 2015.

Le mandat d'administrateur du Consortium Tuniso-Koweïtien de Développement « C.T.K.D » expirera à l'issue l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Le Consortium Tuniso-Koweïtien de Développement « C.T.K.D », représenté par monsieur Hichem BEN HMIDA, déclare ne se trouver dans aucun cas d'incompatibilité, interdiction ou déchéance et déclare accepter son mandat d'administrateur.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité*

#### **DIXIEME RESOLUTION**

Conformément aux dispositions de l'article 192 du code des sociétés commerciales, l'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de la fonction de Président du conseil d'administration occupé par monsieur Mohamed FRIKHA au sein des sociétés filiales : TELNET INCORPORATED S.A, TELNET TECHNOLOGIES S.A et DATA BOX S.A et ce à compter du 1<sup>er</sup> avril 2015.

Egalement, l'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de la fonction de Président occupé par monsieur Mohamed FRIKHA au sein de la société française TELNET CONSULTING S.A.S et ce à compter du 1<sup>er</sup> avril 2015.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité*

#### **ONZIEME RESOLUTION**

Conformément aux dispositions de l'article 192 du code des sociétés commerciales, l'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de la fonction de gérant occupé par Monsieur Raouf CHEKIR au sein des sociétés filiales : TELNET INNOVATION LABS et TELNET ELECTRONICS et ce à compter du 15 octobre 2014.

Egalement, l'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de la fonction de Président du conseil d'administration occupé par monsieur Raouf CHEKIR au sein des sociétés filiales : TELNET INCORPORATED S.A, TELNET TECHNOLOGIES S.A et DATA BOX S.A entre le 15 octobre 2014 et le 31 mars 2015.

***Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité***

#### **DOUZIEME RESOLUTION**

En application de l'article 13 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, l'assemblée générale ordinaire informe les actionnaires de la société des franchissements de seuils suivants :

- Le Consortium Tuniso-Koweïtien de Développement « C.T.K.D » a franchi le seuil de participation dans le capital de la société, en date du 18 septembre 2014, et qu'il détient **plus que 5%** d'actions et de droit de vote dans le capital de la société ;
- Monsieur Mohamed FRIKHA a franchi le seuil de participation dans le capital de la société, en date du 05 novembre 2014, et qu'il détient **moins de 50%** d'actions et de droit de vote dans le capital de la société ;
- La société One Tech Holding (OTH) a franchi le seuil de participation dans le capital de la société, en date du 10 décembre 2014, et qu'elle détient **plus que 5%** d'actions et de droit de vote dans le capital de la société (directement et indirectement) ;
- La société Assurances Maghrébia a franchi le seuil de participation dans le capital de la société, en date du 15 décembre 2014, et qu'elle détient **plus que 5%** d'actions et de droit de vote dans le capital de la société (directement et indirectement) ; et
- La société One Tech Holding (OTH) a franchi le seuil de participation dans le capital de la société, en date du 13 Février 2015, et qu'elle détient **moins de 5%** d'actions et de droit de vote dans le capital de la société (directement et indirectement).

***Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité***

#### **TREIZIEME RESOLUTION**

L'Assemblée confère tous pouvoirs au Directeur Général ou à toute personne qu'il désignera pour effectuer toutes régularisations.

***Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité***

# RESOLUTIONS ADOPTEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 30 JUIN 2015

## PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration, approuve la création d'un fonds social pour la société TELNET HOLDING S.A et ce à compter du 1er juillet 2015.

L'Assemblée Générale Extraordinaire demande au Directeur Général de finaliser le règlement intérieur pour une meilleure mise en place du fonds social qui permettra d'optimiser les charges fiscales et sociales pour l'ensemble des sociétés tunisiennes du groupe et l'invite à le soumettre au conseil d'administration pour approbation.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité*

## DEUXIEME RESOLUTION

Compte tenu de la résolution précédente, l'article 33 des statuts est modifié comme suit :

### **ARTICLE 33 : AFFECTATION ET REPARTITION DES BENEFICES**

*Le bénéfice distribuable est constitué du résultat comptable net majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs et ce, après déduction de ce qui suit:*

- *une fraction égale à cinq pourcent (5 %) du bénéfice déterminé comme ci-dessus indiqué au titre de réserves légales. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint le dixième du capital social ;*
- *la réserve prévue par les textes législatifs spéciaux dans la limite des taux qui y sont fixés ;*
- *les réserves statutaires ; et*
- *une dotation équivalente à 7 %, au moins, de la masse salariale brute de l'exercice clôturé à affecter au fonds social.*

*L'affectation du bénéfice distribuable sera librement décidée par l'Assemblée Générale Ordinaire.*

La première affectation au fonds social s'applique à partir des bénéfices de l'exercice 2014.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité*

## TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée confère tous pouvoirs au Directeur Général ou à toute personne qu'il désignera pour effectuer toutes régularisations.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité*

**TELNET HOLDING**

IMMEUBLE ENNOUR

CENTRE URBAIN NORD

1082 TUNIS

**BILAN**  
(Exprimé en dinars)

<b>ACTIFS</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>		
<b>Actifs immobilisés</b>		
Immobilisations incorporelles	28 872,800	28 872,800
Moins : amortissement	<u>-28 872,800</u>	<u>-28 872,800</u>
<i>S/Total</i>	0,000	0,000
Immobilisations corporelles	1 216 533,127	1 133 411,017
Moins : amortissement	<u>-556 774,501</u>	<u>-505 342,995</u>
<i>S/Total</i>	659 758,626	628 068,022
Immobilisations financières	13 219 661,820	13 228 771,820
Moins : Provisions	<u>-550 000,000</u>	<u>0,000</u>
<i>S/Total</i>	12 669 661,820	13 228 771,820
<b>Total des actifs immobilisés</b>	<b>13 329 420,446</b>	<b>13 856 839,842</b>
Autres actifs non courants	0,000	0,000
<b>Total des actifs non courants</b>	<b>13 329 420,446</b>	<b>13 856 839,842</b>
<b>ACTIFS COURANTS</b>		
Stocks	0,000	0,000
Moins : Provisions	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
<i>S/Total</i>	0,000	0,000
Clients et comptes rattachés	705 036,845	1 244 376,678
Moins : Provisions	<u>-1 375,600</u>	<u>-1 375,600</u>
<i>S/Total</i>	703 661,245	1 243 001,078
Autres actifs courants	5 235 819,642	4 621 554,455
Placements et autres actifs financiers	12 076 087,645	1 715 780,784
Liquidités et équivalents de liquidités	40 645,708	278 942,282
<b>Total des actifs courants</b>	<b>18 056 214,240</b>	<b>7 859 278,599</b>
<b>Total des actifs</b>	<b>31 385 634,686</b>	<b>21 716 118,441</b>

**TELNET HOLDING**

IMMEUBLE ENNOUR

CENTRE URBAIN NORD

1082 TUNIS

**BILAN**

(Exprimé en dinars)

<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital social	11 028 000,000	11 028 000,000
Actions propres	-209 222,720	-217 245,880
Réserves	5 624 325,667	5 355 044,418
Résultats reportés	4 966 343,725	753 953,561
Réserves pour réinvestissements exonérés	70 000,000	70 000,000
Réserves pour fonds social	150 000,000	
<b>Total des capitaux propres après affectation du résultat</b>	<b>21 629 446,672</b>	<b>16 989 752,099</b>
<b>PASSIFS</b>		
<b>Passifs non courants</b>		
Emprunts	252 825,061	0,000
Autres passifs financiers	0,000	0,000
Provisions	50 000,000	50 000,000
<b>Total des passifs non courants</b>	<b>302 825,061</b>	<b>50 000,000</b>
<b>Passifs courants</b>		
Fournisseurs et comptes rattachés	122 457,004	129 289,231
Autres passifs courants	1 616 866,434	4 536 181,162
Concours bancaires et autres passifs financiers	7 714 039,515	10 895,949
<b>Total des passifs courants</b>	<b>9 453 362,953</b>	<b>4 676 366,342</b>
<b>Total des passifs</b>	<b>9 756 188,014</b>	<b>4 726 366,342</b>
<b>Total capitaux propres et passifs</b>	<b>31 385 634,686</b>	<b>21 716 118,441</b>

## Tableau de variation des capitaux propres

	Capital	Prime d'émission	Réserve Légale	Résultats Reportés	Réserves pour réinvestissement	Réserves pour fonds social	Résultat de l'exercice	Actions propres	Total
<b>Résultat de l'exercice 2012</b>							<b>3 396 207,022</b>		<b>3 396 207,022</b>
Solde au 31/12/12 avant affectation	11 028 000,000	4 607 450,000	315 884,438	977 493,248			3 396 207,022	<208 689,873>	20 100 682,538
Actualisation de la valeur des actions rachetées				<15 662,297>					<15 662,297>
Affectation de résultat 2012 (AGO du 25/06/2013)	0,000	0,000	217 901,898	<200 094,876>	70 000,000		<87 807,022>		0,000
Dividendes distribués							<3 308 400,000>		<3 308 400,000>
Solde au 31/12/12 après affectation	11 028 000,000	4 607 450,000	533 786,336	761 736,075	70 000,000		0,000	<208 689,873>	16 792 282,538
<b>Résultat de l'exercice 2013</b>							<b>3 547 921,211</b>		<b>3 547 921,211</b>
Solde au 31/12/13 avant affectation	11 028 000,000	4 607 450,000	533 786,336	761 736,075	70 000,000		3 547 921,211	<217 245,880>	20 298 152,099
Actualisation de la valeur des actions rachetées				<33 495,643>					<33 495,643>
Affectation de résultat 2013 (AGO du 27/06/2014)	0,000	0,000	213 808,082	25 713,129	0,000		<239 521,211>		0,000
Dividendes distribués							<3 308 400,000>		<3 308 400,000>
Solde au 31/12/13 après affectation	11 028 000,000	4 607 450,000	747 594,418	753 953,561	70 000,000		0,000	<217 245,880>	16 989 752,099
<b>Résultat de l'exercice 2014</b>							<b>4 632 733,073</b>		<b>4 632 733,073</b>
Solde au 31/12/14 avant affectation	11 028 000,000	4 607 450,000	747 594,418	753 953,561	70 000,000			-209 222,720	16 996 713,599
Actualisation de la valeur des actions rachetées				<1 061,660>					<1 061,660>
Affectation de résultat 2014 (AGO du 30/06/2015)			269 281,249	4 213 451,824			<4 482 733,073>		0,000
Dotations pour le fonds social						150 000,000	<150 000,000>		0,000
Dividendes distribués							0,000		0,000
Solde au 31/12/14 après affectation	11 028 000,000	4 607 450,000	1 016 875,667	4 966 343,725	70 000,000	150 000,000	0,000	-209 222,720	21 629 446,672